

De : Les membres du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France

Objet : Réponse à la saisine de « César OMEGA3 » au sujet de l'article Monsieur Collombat Benoît, publié sur le site internet de Radio France sous le titre: "Génocide au Rwanda: une note confidentielle contredit la version française."

Vendredi 15 mars 2019

Par courrier électronique en date du 11 février 2019, « César OMEGA3 » a saisi le comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France au sujet de l'article de Monsieur Benoît Collombat, publié sur le site internet de Radio France sous le titre : « Génocide au Rwanda: une note confidentielle contredit la version française ».

Dans sa saisine, « César OMEGA3 » invoque la désinformation produite par cet article.

Le comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France s'est réuni le 15 mars 2019 pour procéder à l'examen de cette saisine.

Le comité a indiqué qu'il estimait ne pas devoir répondre à une saisine dont l'auteur ne s'était pas identifié.

Au demeurant, il a constaté que Monsieur Laurent Serubuga, visé par l'article publié par Monsieur Benoît Collombat, avait pu exercer son droit de réponse, lequel a été publié à l'adresse suivante : <https://www.franceinter.fr/monde/genocide-au-rwanda-une-note-confidentielle-contredit-la-version-francaise>.